Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa
N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Extension d'une surface commerciale de l' établissement INTERMARCHE sur la commune de MORTEAU.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale : SCI LE GOUM

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale :

RCS / SIRET : 5 2 4 9 2 0 7 3 3 0 0 0 2 8

Forme juridique : Société civile immobilière

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie *(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)*
Rubrique 41 de l'annexe de l'article R.122-2 du Code de l'environnement : "Aire de stationnement ouverte au public de 50 unités et plus "	Extension de la surface commerciale sur l'aire de stationnement actuelle (79 places) Construction d'une nouvelle aire de stationnement en sous-sol (65 places)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet porte sur l'extension de la surface commerciale INTERMARCHE de Morteau (25).
Les travaux se dérouleront sur 2 parcelles : AF 389 et AF 199. Seule la parcelle AF 389 est concernée par la Rubrique 41 de l'annexe de l'article R.122-2 du Code de l'environnement et sera décrite dans le présent dossier.

AF 389 (Nord-Est) :
- Extension de la surface commerciale sur l'actuelle aire de stationnement (3316 m²)
- Création d'une nouvelle aire de stationnement souterraine (65 places).

AF 199 (Sud-Ouest) :
- Extension de la surface commerciale (1092 m²). Actuellement, cette parcelle est occupée par un garage.

Les extentions de l'Intermarché seront donc construites en continuité avec l'existant, sur des parcelles déjà entièrement imperméabilisées.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Le projet vise à l'extension d'un établissement INTERMARCHE qui permettra :

- de présenter une offre non-alimentaire de proximité aux habitants de la commune dans un bâtiment conforme aux normes actuelles.
- la création d'emploi et rendre la commune plus attractive
- d'améliorer l'existant en réduisant le nombre de places de parkings : l'actuel parking de 79 places (parcelles AF 389) sera reconstruit en sous-sol avec 65 places.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Parcelle AG 389 : La durée des travaux est estimée entre 10 et 12 mois.

- Façade Est : l'accès au chantier se fera le long du bâtiment par le chemin existant, de 3m de largeur.
Pour permettre le passage des engins uniquement durant la phase de travaux, le chemin sera élargi de +2,50m avec l'apport de remblais (+1m de hauteur)
Les remblais empièteront temporairement le talus existant de la ZNIEFF (voir 6.1).

L'aménagement de l'aire de stationnement souterraine se fera par des déblais sur 3m de profondeur.
Les matériaux extraits seront déposés au sein de décharges et carrières spécifiques à cet usage.
Un extracteur de sous-sol sera aménagé pour la ventilation du sous-sol.

- Façade Ouest : aménagement d'un talus planté avec apport de remblais (+0,50m)

CF. Annexes plans et Etude environnementale

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'activité de l'Intermarché sera identique à la situation actuelle, puisque le bâtiment commercial Intermarché existe déjà.
Le bâtiment comportera deux nouvelles surfaces de vente.
Les visiteurs stationneront sur la nouvelle aire de stationnement en sous-sol.

Parcelle AG 389, façace Est : terrain surélevé avec dévers de 2% pour aménager l'issue de secours aux normes réglementaires imposées.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire valant autorisation d'exploitation commerciale

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Bâtiment commercial Nord-Est	3316 m²
Bâtiment commercial Sud-Ouest	1092 m²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Rue Victor Hugo
25500 MORTEAU

Coordonnées géographiques[1] **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _

Point d'arrivée : **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui ☒ Non ☐

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui ☐ Non ☒

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Sans objet

1 Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.
Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	ZNIEFF de type 1 à proximité immédiate du site
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	La commune de Morteau est concernée par PPR inondation du Doubs amont, approuvé le 01/06/2016. Le projet est situé dans une zone de recommandations.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Déblais pour la création de l'aire de stationnement en sous-sol. Les matériaux extraits seront déposés au sein de décharges et carrières spécifiques à cet usage.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Remblais pour élargir le chemin d'accès au chantier durant le temps des travaux. Réutilisation de matériaux de première utilisation (sortis de carrière) à faible granulométrie (31,5 ou 0,80).
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	Non car l'élargissement du chemin se fait uniquement durant la phase des travaux.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Non car le projet se réalise sur des parcelles déjà urbanisées et imperméabilisées.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	La commune de Morteau est concernée par un plan de prévention inondation. Le site est concerné par le PPR inondation et se situe dans un zonage réglementaire et plus précisément d ' une zone de recommandations. Risque sismique : zone de sismicité 3 (aléas modéré)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	Aucun arrêté concernant les risques termite et mérule dans la commune de Morteau. Risque Radon niveau 1
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	En phase de chantier : trafic d'engins de travaux En phase d'exploitation : l'Intermarché étant déjà en activité aujourd'hui, l'extension des surfaces n'engendrera pas de nouveaux flux par rapport à l'existant
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☐	☐ ☒	Oui de manière temporaire en phase chantier.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☒ ☐	☐ ☒	Le projet pourra engendrer des vibrations durant la phase de chantier uniquement et ce de manière temporaire.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	Eclairage du magasin INTERMARCHE déjà présent.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	En phase chantier : émissions liées à la circulation des engins.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Parcelle AG 389 : Le projet améliorera d'un point de vue qualitatif l'existant car : - l'aire de stationnement sera située au sous-sol : elle n'interceptera donc pas les EP. Le risque de pollution sera donc atténué. - les EP seront interceptées par la toiture de la nouvelle extension et rejettées au milieu naturel. D'un point de vue quantitatif, pas de changement.
	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Les eaux usées seront rejetées dans le réseau public.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	Durant la phase d'exploitation : l'Intermarché étant déjà en activité aujourd'hui, l'extension des surfaces n'engendrera pasde nouveaux flux de déchets.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les mesures d'évitement et de réudction du projet d'extension sont les suivantes :

- Mise en place d'une charte de chantier afin de limiter les nuisances sonores,

- Utilisation de matériaux écologiques pour les remblais temporaires,

- Aménagement avec prise en compte du partimoine paysager et création d'espaces verts,

- Expertise écologique sur la ZNIEFF de type I par une entreprise spécialisée. Si présence d'espèces protégées, le chantier sera adapté pour ne pas nurie aux cycles des espèces.

Etant donnée la saison hivernale, une expertise écologique ne semble pas réalisable avant le dépôt du permis de construire du présent dossier. Elle pourra cependant être réalisée au printemps 2021.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

- Le projet engendra pas d'impact supplémentaire car aménagement de parcelles déjà entièrement urbanisées et imperméables,
- Le projet n'engendra pas d'enjeux majeurs en termes d'environnement
- Le projet ne se situe pas dans une zone naturelle remarquable,
- Le projet n'est pas concerné par un périmètre de captage des eaux potable

Au vu des différents éléments présentés, nous ne pensons pas qu'une évaluation environnementale soit nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié** ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories *5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux *5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :* plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☐
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Cf. Etude environnemental A.D Environnement

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à		le,	
Signature			